

# DIU non hormonaux : DIU au cuivre et DIU cuivre/argent

PUBLIÉ LE 27/11/2025 - MIS À JOUR LE 05/01/2026

Le DIU au cuivre ne contient pas d'hormones.

L'action contraceptive du DIU au cuivre est principalement due au fait d'insérer un corps étranger dans l'utérus. Cette action est renforcée par la présence de cuivre, autour de la tige et/ou sur les bras du dispositif, qui perturbe le mouvement des spermatozoïdes (actions sur leur motilité). Certains DIU peuvent contenir un mélange cuivre argent où l'argent a pour rôle d'éviter la dégradation prématurée du fil de cuivre.

A l'extrémité du dispositif se trouve un fil qui permet son retrait. Le retrait doit toujours être réalisé par un professionnel de santé. L'effet contraceptif cesse dès le retrait du dispositif.

Le choix du DIU (selon sa forme, sa taille et sa quantité de cuivre) doit être décidé avec votre professionnel de santé en fonction de plusieurs paramètres, notamment :

- La configuration, la taille et la profondeur de votre utérus ;
- Vos antécédents médicaux (par exemple, la forme Ω peut être proposée en cas d'antécédents d'expulsion du dispositif).

## À savoir

**Certains DIU au cuivre peuvent également être utilisés comme contraception d'urgence, selon le modèle. Cette mention est précisée dans la notice du dispositif et doit être vérifiée par le professionnel de santé**.

En cas de rapport sexuel non protégé et sans contraception, afin d'éviter un risque de grossesse non désirée, il est possible de poser un DIU en cuivre dans les 5 jours suivant le rapport, pour empêcher la fécondation.

Attention, la pose du dispositif doit être faite selon les recommandations figurant dans la notice du dispositif.

## Principaux risques et effets secondaires

Le DIU au cuivre peut provoquer :

- Un flux menstruel plus abondant ;
- Des douleurs au niveau du bas-ventre plus intenses au moment des règles ou des saignements intermittents (ou *spotting)* en dehors des règles.

Il est recommandé de consulter le professionnel de santé qui assure votre suivi gynécologique si suite à la pose d'un DIU vous avez :

- Des douleurs abdominales persistantes, des douleurs lors des relations sexuelles ;
- Des saignements ou des pertes sanglantes anormales et/ou nauséabondes ;
- Un retard des règles de plus de 7 jours (suspicion de grossesse) ;
- De la fièvre sans cause trouvée ;
- Si le dispositif a été expulsé de votre utérus (vers le vagin) ou si vous ne sentez plus les fils dans le vagin (vérification possible en insérant un doigt dans le vagin).

Les effets indésirables sont une grossesse extra-utérine (grossesse survenant en dehors de l'utérus), des infections ou inflammations des voies génitales supérieures (utérus, ovaires, trompes) ou une perforation de la paroi de votre utérus (en particulier lors de l'insertion du dispositif). Ce risque est augmenté chez les femmes qui allaitent au moment de l'insertion et chez les femmes qui ont accouché dans les 36 semaines précédant l'insertion.

## Contre-indications majeures

Ce dispositif ne peut pas vous être posé : si vous êtes actuellement enceinte, si vous avez eu ou suspectez d'avoir un cancer gynécologique (de l'utérus, des ovaires), si vous avez une malformation utérine, un fibrome utérin ou des antécédents de perforation utérine.

Les infections au niveau des parties génitales (vagin, utérus, vulve) non traitées ou non résolues, et les saignements inexpliqués, l'allergie au cuivre et la maladie de Wilson (accumulation de cuivre dans le sang) sont également des contre-indications majeures à la pose d'un DIU au cuivre.

Les anti-inflammatoires non-stéroïdiens (ibuprofène, kétoprofène, aspirine…) ne peuvent être utilisés qu'en traitement court chez les femmes porteuses d'un DIU au cuivre (risque de perte d'efficacité).

Si vous avez accouché il y a moins de 4 semaines, ou si vous avez eu un avortement il y a peu, il est nécessaire d'utiliser des DIU spécifiques, il est important d'en faire part à votre professionnel de santé.

## Précautions

Il est recommandé de réaliser une visite de contrôle après la pose du DIU, selon le délai préconisé par votre professionnel de santé et selon les informations disponibles sur la notice du dispositif. Cette visite a notamment pour objectif de vérifier le bon placement du dispositif. Par la suite, il est recommandé de réaliser des visites de suivi au minimum tous les ans.

Par précaution, précisez à votre médecin que vous portez un DIU au cuivre avant de faire une radiothérapie ou une électrothérapie utilisant des courants de haute fréquence.

## Mesures de réduction du risque

Lors de la pose d'un DIU, le professionnel de santé doit remettre à la patiente une carte d'implant et la notice d'utilisation à destination de la femme porteuse du DIU posé.

La notice concernant les professionnels de santé est à disposition du professionnel de santé.

Si vous avez un doute sur le positionnement de votre DIU, vous pouvez vous-même essayer de vérifier la présence du fil au niveau du vagin avec vos doigts. Lavez-vous bien les mains avant de faire cette vérification. Si la longueur du fil semble plus longue ou que vous ne le sentez pas, il s'est peut-être déplacé ou a été expulsé. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec votre professionnel de santé, et d'utiliser une méthode de contraception barrière (ex : préservatif) jusqu'à la consultation.

Nous avons réalisé entre 2017 et 2021 un contrôle de marché des  DIU non-hormonaux  dans le cadre de nos missions, permettant d'établir un état des lieux des ventes et de l'utilisation de ces dispositifs en France :

*Ceci est un dispositif médical. Si vous constatez des effets indésirables, parlez-en à votre médecin et faites une déclaration.*